

PRÉSENTATION de la Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine a pour mission première l'identification, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine local, public ou privé, édifié au cours des siècles et témoignant de l'art de vivre et de l'architecture de nos régions (maisons, fermes, lavoirs, fontaines, églises, chapelles, pigeonniers, moulins, ponts...).

La conservation de ce patrimoine de proximité, le plus souvent non protégé par l'État, est de la responsabilité de tous.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoine bâti, mobilier et naturel, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.

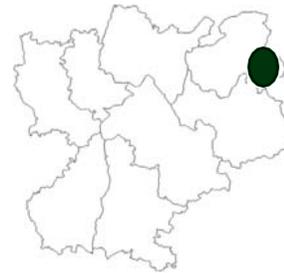
Dans tous les départements et régions et avec l'aide d'une soixantaine de salariés de la Fondation, un réseau de délégués bénévoles agit au quotidien, afin de mettre en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine. Leur investissement sur le terrain tisse des liens avec des partenaires locaux toujours plus nombreux améliorant ainsi leur efficacité dans l'aide à la restauration de cet héritage et dans la sensibilisation à sa connaissance.

CONTACT

Mairie de Saint Gervais Mont Blanc 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS,
74170 SAINT GERVAIS MONT BLANC
TÉL. : 04 50 47 75 66
Mail : mairie@saintgervais.com

Fondation du patrimoine Délégation régionale de Rhône-Alpes 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry - 69009 Lyon
Tél. : 04 37 50 35 78
Mail : rhonealpes@fondation-patrimoine.org www.fondation-patrimoine.org

Localisation du projet



FONDATION

DU
PATRIMOINE

Ensemble, soyons
acteurs de la préservation de
notre patrimoine

<https://www.fondation-patrimoine.org/55847>



FONDATION

DU
PATRIMOINE



Les chapelles de Saint Gervais Mont Blanc

LE PROJET

Ensemble sauvons les chapelles de Saint-Gervais !

Caractéristiques du patrimoine baroque en Haute-Savoie, les chapelles de Saint Gervais font peau neuve afin de vous révéler leur charme. Découvrez et soutenez ce projet.

La Commune de Saint-Gervais possède sur son territoire des exemples d'architecture et d'art sacré qui témoignent de l'histoire de la région. Les chapelles présentes sur la Commune sont le reflet d'une identité. Elles marquent un quartier pour les habitants, une halte le long d'un sentier pour de nombreux promeneurs qui parcourent la Commune jusqu'à son point culminant, le Mont-Blanc. Certaines chapelles se visitent lors des « balades baroques » proposées durant la période estivale par la Commune et encadrées par des Guides du Patrimoine des Pays de Savoie. Toutes sont visibles depuis l'extérieur et leurs décors intérieurs peuvent être admirés des promeneurs grâce aux grilles installées à l'entrée. Pendant l'été, il est donc offert à tous la possibilité de découvrir les trésors qu'elles conservent.

Dans le cadre du projet européen, ALCOTRA- ITINERAS, itinéraires d'art et d'architecture sacrés, un cheminement connectant les chapelles entre elles, une signalétique et des dispositifs de médiation (livret de découverte et application mobile)

Pour aider à la restauration des chapelles, la commune a besoin de près de 2 700 000 d'euros. Faites un don pour soutenir ce projet! Vous pouvez envoyer un chèque en utilisant le bon de souscription ci-contre ou donner sur le site internet de la Fondation :

<https://www.fondation-patrimoine.org/55847>

ont été installés afin de découvrir l'histoire de ces chapelles baroques et, plus généralement, des de l'art sacré présent sur le territoire de la Commune.

Certains de ces édifices bénéficient d'une protection au titre des Monuments Historiques, mais tous méritent une reconnaissance au travers d'une restauration qui les mettra en valeur.

La réhabilitation des chapelles de la Commune de Saint-Gervais est envisagée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle. Après la restauration des chapelles de Plans en 2018 et celle des Chattrix en 2019, les chapelles de Cupelin, Champoutant, le Gollet, la Combe et Véroce sont restaurées en 2021. A partir de 2022, celles de Motivon, Les Pratz, Bionnay, Bionnassay, Champel et la Gruvaz seront également restaurées. De beaux chantiers en perspective !



chapelle des Chattrix,
chantier de restauration
2018

BON DE SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DES « Chapelles de Saint Gervais Mont Blanc »

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration des chapelles de Saint Gervais Mont Blanc et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

- Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Chapelles Saint Gervais ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

- Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal :

NOM ou SOCIÉTÉ :

Adresse :

Code Postal : Ville : Courriel :

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
de l'Impôt sur le Revenu OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune OU de l'Impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

OU de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine - Fort de Vaise, 27 bd Antoine de Saint Exupéry - 69009 Lyon

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.